

COMITE SYNDICAL

Du 11 décembre 2019

444444

Délibération n° 2

PREFECTURE DU LOIRET - 7 JAN. 2020 COURRIER 1

Objet : Présentation des conclusions de l'étude sur la valorisation et le développement de l'aéroport.

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, BRAUX, GABELLE, SOLER, ARCHENAULT, LELEVE.

Étaient excusés :

Mesdames GALZIN, LECLERC, Messieurs MARTINET, MALBO, MALINBERNO, BERNIER, **RAMOS**

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIOU.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

La mission d'étude stratégique de valorisation et de développement de l'aéroport Orléans Loire-Valley, confiée au Cabinet ESPELIA étant achevée, il est proposé de prendre connaissance des conclusions qui figurent dans le document joint à la présente délibération et d'en échanger.



Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE: Il est pris acte de la communication portant sur les conclusions de l'étude de valorisation et de développement de l'aéroport Orléans Loire-Valley. Il est décidé que cette étude soit présentée au Conseil Départemental du Loiret ainsi qu'à Orléans Métropole afin qu'une stratégie commune sur le devenir de cet aéroport soit définie.

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric Néraud

SMAEDAOL

